

Quelques règles de civisme



Divagation et aboiements intempestifs des chiens

Nous recevons régulièrement des plaintes contre les divagations et les aboiements intempestifs des chiens. Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article L211.22 du code rural, que les chiens doivent être tenu en laisse et à portée de voix de leur maître. Quant aux aboiements, prendre toutes les précautions nécessaires pour les éviter en votre absence et pendant la nuit.

Ordures ménagères

Quelques règles à respecter :

- Ne pas laisser les conteneurs au point de collecte mais les ramasser dès le mardi soir
- Les sacs jaunes doivent être déposés uniquement le mercredi soir
- En cas de jour férié dans la semaine, le jour de collecte est retardé d'une journée.



Associations Communales

LA COURSE DES CRÊTES

organisée par l'USSR aura probablement lieu le **dimanche 25 octobre 2020**

La reprise des **COURS DE ZUMBA** est prévue le **jeudi 17 septembre** (Kids, Fitness et Strong). Réinscriptions avant le 15 juillet.

MERCI

UN GRAND MERCI

La municipalité tenait à remercier Thérèse SARRAZIN et Marie-Jeanne LEBOSSE pour la confection de masques en tissu pendant le confinement, ainsi que les agents municipaux qui ont assuré le service public sur la commune pendant cette crise sanitaire.

Le CLIC Haute Bretagne



Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Haute Bretagne, Antenne MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) couvre le territoire de Fougères Agglomération, Couesnon Marches de Bretagne et Liffré Cormier Communauté.

C'est un service à destination des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap, de leur entourage ou proches aidants et des professionnels qui les accompagnent.

Les professionnels accueillent, écoutent, informent et orientent vers les services adaptés à la situation de la personne. Le CLIC répond aux questions sur le maintien à domicile, l'adaptation du logement, le transport adapté, l'accès aux droits, les structures d'hébergement ...

Les professionnels peuvent conseiller et accompagner les personnes pour constituer un dossier (APA, PCH RQTH, scolarité, CMI invalidité/priorité/stationnement...).

La crise sanitaire de la COVID-19 nous oblige à adapter notre accueil et accompagnement auprès des personnes pour respecter les gestes barrières.

Les professionnels du CLIC Haute Bretagne restent à la disposition des personnes par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et sur **RDV uniquement** sur les deux sites :

- Fougères : 3 avenue de Normandie
- Maën Roch (Saint Brice en Coglès) : 5 rue Victor Roussin

Les permanences dans les communes (Antrain, Bazouges la Pérouse, Tremblay, St Germain en Coglès, Louvigné du Désert, St Georges de Reintembault, St Aubin du Cormier et Liffré) reprendront à partir du mois de septembre.

Service gratuit. Les professionnels sont tenus au secret professionnel.

Contact avec le **CLIC Haute Bretagne** au **02 99 98 60 23** – clic@asso Haute Bretagne.fr
www.clic Haute Bretagne.com - page facebook : CLIC Haute Bretagne

SAINT-RÉMY DU PLAIN

Lettre d'information

Juillet 2020

Mesdames, Messieurs, Chers amis

C'est d'abord une émotion personnelle : Maire, c'est le plus beau mandat, c'est le mandat de la proximité, du contact et de l'action concrète.

Mais l'émotion que je ressens est aussi une émotion collective. Je veux m'adresser ici à l'ensemble de l'équipe qui se trouve autour de moi pour ce mandat.

Nous avons partagé beaucoup d'émotions.

Aujourd'hui, j'ai l'impression d'assez bien les connaître. C'est pourquoi, je peux vous dire, mais vous n'êtes pas obligés de me croire, vous allez le découvrir, que c'est une équipe qui a montré sa solidarité, son engagement et qui aujourd'hui a hâte de mettre ses compétences, son énergie collective au service de notre commune.

Vous pouvez avoir confiance, l'équipe qui est aujourd'hui autour de la table est nouvelle. Nous avons beaucoup à apprendre, mais vous pouvez être certains de la compétence et du dévouement de ceux qui m'entourent.

Je vous souhaite de bonnes vacances.

Le Maire,
Dominique PRIOUL



(de gauche à droite) : Aurore MANGENOT, Emilie COQUELIN, Pierre GROUAZEL, Jérôme DIBON, Guillaume LECLERC, Dominique PRIOUL, Dany BELLIER, Benoît GUIAVARCH, Laëtizia MEIGNAN, Sylvia PAUGAM, Laëtizia JAMES, Stéphane RAPINEL, Marie-Jeanne LEBOSSE, Mireille PELÉ, Sébastien MATHIEU.

Les Commissions du Conseil Municipal

NOM	FONCTION	COMMISSIONS ET SYNDICAT
Dominique PRIOUL	Maire	Conseiller communautaire Syndicat d'électrification Suppléant syndicat de la vallée du Couesnon CC : Finances Délégué COS Breizh et Anciens combattants
Laëtitia MEIGNAN	1 ^{ère} adjointe	Conseillère communautaire Syndicat du regroupement scolaire CC : Finances CC : Vie du citoyen (communication, affaires sociales, bibliothèque, numérotation) CC : Commission appel d'offres Déléguée Mucoviscidose
Stéphane RAPINEL	2 ^{ème} adjoint	Syndicat de la vallée du Couesnon Syndicat mixte du Couesnon aval CC : Aménagement urbain et rural CC : Finances CC : Commission appel d'offres
Emile COQUELIN	3 ^{ème} adjoint	Syndicat de la vallée du Couesnon CC : Espaces verts, fleurissement, cimetière, déco de Noël CC : Aménagement urbain et rural CC : Finances CC : Commission appel d'offres Délégué aux associations sportives
Dany BELLIER	Conseiller	CC : Aménagement urbain et rural CC : Finances CC : Commission appel d'offres (suppléant) Délégué aux associations sportives
Jérôme DIBON	Conseiller	Syndicat de regroupement scolaire CC : Aménagement urbain et rural CC : liste électorale
Pierre GROUAZEL	Conseiller	CC : Aménagement urbain et rural CC : Commission appel d'offres (suppléant)
Benoît GUIAVARCH	Conseiller	Suppléant Syndicat mixte du Couesnon aval Syndicat de regroupement scolaire CC : Aménagement urbain et rural Délégué aux associations sportives
Laëtitia JAMES	Conseillère	CC : Vie du citoyen (communication, affaires sociales, bibliothèque, numérotation) CC : Espaces verts, fleurissement, cimetière, déco de Noël
Marie-Jeanne LEBOSSÉ	Conseillère	Syndicat de regroupement scolaire CC : Espaces verts, fleurissement, cimetière, déco de Noël CC : Vie du citoyen (communication, affaires sociales, bibliothèque, numérotation)
Guillaume LECLERC	Conseiller	CC : Aménagement urbain et rural CC : Commission appel d'offres (suppléant)
Aurore MANGENOT	Conseillère	CC : Finances CC : Espaces verts, fleurissement, cimetière, déco de Noël
Sébastien MATHIEU	Conseiller	CC : Aménagement urbain et rural CC : Finances
Sylvia PAUGAM	Conseillère	CC : Vie du citoyen (communication, affaires sociales, bibliothèque, numérotation)
Mireille PELE	Conseillère	CC : Vie du citoyen (communication, affaires sociales, bibliothèque, numérotation) Déléguée ADMR

CC : Commissions Communales.

A ce jour, les commissions intercommunales ne sont pas constituées. Nous vous les communiquerons sur le prochain bulletin.

Les Décisions du Conseil Municipal

Achat du terrain par NEOTOA : Un acte de vente sera signé chez maître LACOURT, notaire à Bazouges la Pérouse pour l'achat par NEOTOA du terrain nécessaire à la construction des 5 pavillons au 12, rue de l'église. Montant de la transaction : 24000 €.

Travaux au 12, rue de l'église : Les marchés seront validés en juillet et les travaux devraient commencer en septembre prochain.

Cession parcelle Zone d'activité de la Sortoire à la Communauté de Communes : la parcelle AC97 sera vendue à la Communauté de Communes pour un montant de 36520 € HT.

Indemnités des élus :

L'indemnité du maire est fixée à 40.30% de l'indice 1027 soit 1567.43€ brut par mois. Les indemnités des trois adjoints sont fixées à 9% de l'indice 1027 soit 350.05€ brut par mois.

Remplacement du photocopieur de la mairie : Un nouveau photocopieur d'un montant de 1885 € HT sera acheté à la société ASI.

Réparation appareil de cuisson de la salle des fêtes : Réparation par la société HORIS du four vapeur pour un montant de 922.36 € HT.

Informations Diverses

HORAIRES D'ÉTÉ Mairie et Agence Postale du 3 août au 29 août



Lundi	9h - 12 h
Mardi	9h - 12 h
Mercredi	Fermé
Jeudi	9h - 12 h
Vendredi	9h - 12 h
Samedi	Fermé

COMMUNICATION

N'hésitez pas à visiter notre page **Facebook** et notre site internet : www.saint-remy-du-plain.fr

Nous ne pouvons pas vous communiquer l'agenda des animations associatives, vue la conjoncture sanitaire. Dès que nous en serons informés, nous communiquerons sur le Facebook et le site de la commune.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Depuis la révision du code électoral, pour voter, l'électeur doit déposer sa demande d'inscription, au plus tard, le 6^{ème} vendredi précédent le scrutin.

La prochaine élection concerne les élections départementales en mars 2021 : date exacte non connue à ce jour.



Les jeunes majeurs, ayant fait leur recensement militaire, sont inscrits d'office sur la liste électorale de leur domicile.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes (filles et garçons) sont priés de venir se faire recenser en mairie le mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.



COVID 19 : Distribution de masques

La commune a acheté des masques en tissu lavables (50 fois) et réutilisables pour chaque habitant de la commune. Vous pouvez venir le chercher à la mairie aux horaires d'ouverture habituelles. Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, doivent en avvertir la mairie qui se chargera de la distribution.